



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 15 janvier 2018** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2, est absente.

Résolution numéro 01-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivant :

- Appui au Cégep de Thetford pour la reconnaissance du centre d'étude collégial de Lotbinière (CEC) au MESS
- Renouvellement du panneau publicitaire au Club des Montagnards de St-Sylvestre
- Approbation du blason représentant la municipalité de Saint-Sylvestre dans le cadre du PDZA
- Autorisation aux Forces armées Canadiennes pour un exercice militaire

Résolution numéro 02-2018
Adoption des procès-verbaux du 4 et 19 décembre 2017

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 4 et 19 décembre 2017 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 03-2018

Adoption des dépenses particulières pour l'année 2018

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte comme dépenses particulières les items suivants :

- les dépenses d'électricité, de chauffage, de télécommunications, de système d'alarme, d'entretien ménager, de déneigement, de sablage, d'entretien de logiciels acquis, d'entretien du site Web ;
- les cotisations et quotes-parts prévues par la loi, frais de financement ;
- les dépenses reliées aux salaires et à la rémunération des élus ;
- les dépenses reliées à la location du photocopieur, l'immatriculation des véhicules, l'essence, huile, gravier, location de camion, pelle ;
- les dépenses reliées aux frais postaux, aliments et breuvages, publications, fournitures de bureau, entretien de l'ameublement.

Résolution numéro 04-2018

Embauche de Bruno Berthiaume comme pompier volontaire

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Bruno Berthiaume, comme pompier volontaire ayant la formation de pompier 1, dans la brigade des pompiers de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 05-2018

Pompiers à temps partiel pour l'année 2018

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes feront partie de la brigade du service incendie de la municipalité Saint-Sylvestre pour l'année 2018 ; Gilles Chabot, directeur en chef, Gilbert Bilodeau, Stéphane Bilodeau, Pierre Croteau et Pierre Therrien comme officiers, Bruno Berthiaume, Marc-Antoine Bilodeau, Michel Bilodeau, Jean-Philippe Blaney, Gaétan Drouin, Jean-Denis Doyon, Sébastien Gagné, David Lambert-Guay, André Langlois, Dominic Parent, François Ross-Savoie, Christian Routhier, Jean-François Tremblay, comme pompiers à temps partiel.

Résolution numéro 06-2018

Mandater les personnes pour la ronde de sécurité pour les camions incendie

Attendu que la municipalité doit mandater des personnes responsables pour veiller à respecter et faire les rondes de sécurité, pour les camions du service incendie; ainsi que de fournir les informations nécessaires et ce, à qui de droit; Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité de mandater Stéphane Bilodeau et Pierre Croteau comme personnes responsables des rondes de sécurité pour les camions du service incendie de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 07-2018

Adoption du règlement 109-2018

Règlement # 109-2017

Règlement définissant les taux de taxation pour l'année 2018

Le taux de taxe est fixé pour chaque cent dollar d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Article 1

- Taxe foncière générale	\$ 0.85232
- Police	\$ 0.08015
- Taxe égout pour tous	\$ 0.007598
- Égout utilisateur	\$ 216.72/logement

Article 2

- Ordure :

Résidence	\$ 135.00/logement
Ferme	\$ 180.00/ferme
Chalet	\$ 75.00/chalet
Résidence/commerce	\$ 205.00/rés./comm.
Petit commerce	\$ 155.00/commerce
Moyen commerce	\$ 225.00/commerce
Conteneur	\$ 500.00/an
Bacs supplémentaires	\$ 50.00/bac

Le ou les bacs supplémentaires seront facturés de la façon suivante :

Résidence	1 bac accepté	2 ^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme	2 bacs acceptés	3 ^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce	2 bacs acceptés	3 ^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Article 3

- Fosse septique :

Résidence	\$ 75.00/logement
Chalet	\$ 37.50/chalet

Article 4

Le paiement des comptes de taxes dépassant \$ 300.00 pourront être fait en 6 versements égaux aux dates suivantes :

- 15 mars
- 1^{er} mai
- 1^{er} juin
- 1^{er} juillet
- 1^{er} septembre
- 1^{er} octobre

Article 5

- Le taux d'intérêt applicable pour le retard des paiements de taxes est fixé à 18 % par année, que les intérêts moins de \$ 5.00 soient annulés après le versement final du mois d'octobre.

Résolution numéro 08-2018

Prix pour les volumes du 150^e et 175^e de Saint-Sylvestre

Attendu que nous avons encore un inventaire important pour les livres du 150^e et 175^e anniversaire de fondation de la paroisse de Saint-Sylvestre; attendu que nous désirons diminuer cet inventaire; il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les prix de vente seront maintenant au coût de \$ 25 pour le livre du 150^e de St-Sylvestre, de \$ 25 pour le livre du 175^e avec ou sans coffret, et ce dès maintenant.

Résolution numéro 09-2018

Appui à RES Canada Inc dans un projet éolien

Attendu que Systèmes d'énergie renouvelable Canada (RES Canada Inc) a demandé au Conseil municipal de fournir une lettre confirmant l'appui de la municipalité au Projet éolien Mont-Sainte-Marguerite, et que cette lettre servirait à bonifier une soumission prochaine de RES Canada dans un appel d'offres éolien dans une autre province;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Sylvestre confirme, jusqu'à présent, son appui au Projet éolien Mont-Sainte-Marguerite, développé par la compagnie RES Canada et situé en partie sur son territoire.

Résolution numéro 10-2018

Embauche de Pier-Yves Leclerc

Attendu que nous que avons entamé des démarches d'embauche, pour le poste d'inspecteur municipal, avec une firme spécialisée dans le domaine ; que nous avons rencontré un candidat le 13 décembre, soit monsieur Pier-Yves Leclerc; qu'il possède certaines qualifications recherchées par la municipalité, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Pier-Yves Leclerc comme inspecteur municipal selon les critères et les conditions émises par la municipalité.

Résolution numéro 11-2018

Appui au Cégep de Thetford pour la reconnaissance du centre d'étude collégial de Lotbinière (CEC) au MESS

Attendu que le Cégep de Thetford, de concert avec les milieux socio-économique et politique de Lotbinière, a mis sur pied un pôle d'enseignement supérieur à la fois apprécié par le milieu et par la clientèle, mais aussi un outil de développement d'une collectivité;

Attendu que les programmes y étant offerts ont aujourd'hui des retombées concrètes pour Lotbinière et sont le fruit d'une concertation et d'une vision de développement qui se reflète dans la planification stratégique du Cégep de Thetford et de la MRC de Lotbinière;

Attendu que l'évolution du Campus de Lotbinière a été rapide, excédant même les scénarios les plus optimistes;

Attendu que cette évolution confirme que les conditions d'implantation d'un centre d'étude collégiale sont remplies, et que l'avenir s'annonce prometteur pour ce qui est d'assurer au minimum une stabilité de clientèle à un CEC;

Attendu qu'à l'automne 2017 la clientèle étudiante a atteint 126 étudiants et que les autorités du Cégep de Thetford ont la presque certitude d'atteindre 150 étudiants dès l'automne 2018 en raison de l'ajout de nouvelles cohortes aux programmes déjà existants;

Attendu que la situation démographique de la MRC de Lotbinière est favorable au maintien d'un CEC;

Attendu que, pour supporter le Campus, la municipalité de Saint-Agapit, la MRC de Lotbinière et le Cégep de Thetford ont fait des choix se traduisant par des investissements qui ne peuvent plus aujourd'hui suivre le rythme du développement du Campus nécessitant ainsi l'appui du MEES;

Attendu l'appui au projet qui a été signifié par la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu d'appuyer le Cégep de Thetford dans sa démarche pour faire reconnaître le CEC de Lotbinière auprès du MEES afin de consolider son rôle dans le développement du territoire de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 12-2018

Renouvellement du panneau publicitaire au Club des Montagnards de St-Sylvestre

Attendu que la Municipalité St-Sylvestre a pris, en 2012, un espace sur le panneau publicitaire au Club des Montagnards de Saint-Sylvestre, que le coût annuel pour un panneau publicitaire 4 pi X 8 pi est de \$ 500 par année plus taxes, que cette publicité est renouvelable annuellement, il est proposé par Steve Houley appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour l'année 2018 au montant de \$ 500 plus taxes.

Résolution numéro 13-2018

Approbation du blason représentant la municipalité de Saint-Sylvestre dans le cadre du PDZA.

Attendu que différents symboles ont été soumis à la MRC de Lotbinière pour faire un blason qui représente le secteur agricole de St-Sylvestre; attendu que la MRC de Lotbinière a transmis un blason avec des symboles représentant le secteur agricole de Saint-Sylvestre; attendu que ce blason sera utilisé pour nous représenter au niveau du PDZA, MRC et CLD dans les thématiques agricoles; attendu que la MRC de Lotbinière désire recevoir une approbation et des commentaires

de la municipalité au sujet de ce blason; attendu que beaucoup de municipalités ont des suggestions similaires; attendu qu'il ne doit pas y avoir trop de blasons identiques; en conséquence, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'approuver quand même le blason suggéré; que la municipalité demande à la MRC de Lotbinière de regarder les possibilités de regrouper les fruits et légumes dans une section et suggère de placer une balle ronde de foin dans l'autre section.

Résolution numéro 14-2018

Autorisation aux Forces Armées Canadiennes pour un exercice militaire

Attendu que les Forces Armées Canadiennes, soit le 3^e Bataillon Royal 22^e Régiment, situé sur la garnison Valcartier, prépare la tenue d'un exercice militaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre ; attendu que cet exercice est prévu entre le 19 et 23 mars 2018 ; attendu que les Forces armées Canadiennes désirent recevoir l'autorisation de la municipalité de Saint-Sylvestre pour tenir cet exercice ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité d'informer le capitaine Stéphane Hovington, des Forces armées Canadienne, que la municipalité de Saint-Sylvestre donne son accord à la tenue de cette activité sur son territoire.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Pas de question posée.

Rapport des comités

Bibliothèque : Une copie de l'information concernant le solde en fin d'année a été déposé. C'est l'accumulation de surplus au fil des années.

Loisirs : Patinoire, la température n'a pas été favorable pour pratiquer ce sport, beaucoup de froid lors de la période des fêtes et la pluie la semaine dernière, On a perdu totalement l'anneau de glace Mario Lemieux et Jean-François Marcoux travaillent là-dessus pour repartir le tout rapidement.

Le coordonnateur des loisirs travaille sur les inscriptions de la programmation des loisirs et sur le dossier des glissades.

Semaine de relâche, l'année dernière, nous avons offert le service de garde pendant cette semaine. La municipalité ne pense offrir le service cette année.

Matières résiduelles : Rien de spécial.

Centre Multifonctionnel : Prochaine rencontre le 19 janvier.

Inspecteur municipal : Le nouvel inspecteur va entrer en poste le 29 janvier prochain. Il faudra l'impliquer au niveau des glissades.

PLUIE, la température du 11 et 12 janvier nous a touchés un peu à quelques endroits. Des travaux ont dû être faits une partie de la journée. Pas de bris majeur à signaler, les interventions ont été effectuées à temps.

M.R.C. : Rencontre à Issoudun le 10 janvier dernier. Une rencontre avec les municipalités concernant la réalisation d'un plan commun des mesures d'urgence en sécurité civile est prévue le 22 janvier à St-Flavien. Le maire et la directrice générale y assisteront.

Pompiers : Souper spaghetti samedi le 20 janvier dès 18 h 30.

Les pompiers désirent se départir de l'ancienne pompe à eau ainsi que d'une génératrice. Nous allons demander des soumissions pour vendre ces équipements. Nous placerons une annonce dans le journal entre les branches.

Développement local : Le panneau pour le développement résidentiel devrait être installé sous peu.

Une rencontre avec la personne responsable du chantier des travaux concernant le développement résidentiel va se faire en janvier. Les autorisations des plans sont en train de se faire. C'est à la MRC de Lotbinière que le tout est transmis car ça fait partie de la surveillance bureau.

Corporation DÉFI : En préparation pour les glissades du 2-3-4 février prochain.

Comité éolien : Prochaine rencontre du comité de suivi sera en mars. Seuls les travailleurs de Siemens sont sur le territoire. L'objectif était que la mise en service soit officielle à la fin janvier.

Résolution numéro 15 -2018

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7099 à 7119 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia :

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 12 février 2018.

Mario Grenier

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
